Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_063-DE

MORLAIX communauté
SEO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-063

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Morlaix : Plouigneau** : Johny Delépine.

Tableau des emplois – modifications

Rapporteur : Catherine Tréanton

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les réorganisations des services, quand elles sont nécessaires et impliquent une ou des créations de postes, sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_063-DE

La réalisation du projet de territoire de Morlaix Communauté implique des adaptations régulières du tableau des emplois pour mettre en œuvre les actions et projets programmés.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de Morlaix Communauté, pour répondre aux besoins des services, et pour garantir une qualité de service public communautaire en adéquation avec les attentes de la population et dans le respect de la maîtrise des dépenses budgétaires,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de modifier l'organisation de **la direction générale adjointe** qui sera dorénavant composée de trois directions, la direction de l'économie, sans changement et après scission de la direction de l'aménagement, d'une **direction mobilités, mer et littoral, PCAET/PAT** et d'une **direction projets urbains, habitat-GDV, urbanisme et planification.**

Plusieurs postes évoluent par ailleurs dans leur positionnement au sein de l'organigramme, leur intitulé ou dans leur calibrage conformément au tableau joint, pour information du Conseil de Communauté.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 2 février 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les modifications du tableau des effectifs telles qu'indiquées ci-dessus, et conformément au document joint,**
- **de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document utile à cet effet.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ